

# Publication Internet 02/02/2023

## COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DE MAMERS 24 janvier 2023

*Date de convocation*  
16/01/2023

*Date d'affichage*  
18/01/2023

*Nombre de membres*  
En exercice 15  
Présents 11  
Votants 12

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en sous-  
préfecture de Mamers et  
publication ou notification

Le Conseil d'Administration du CCAS de la Ville de Mamers s'est réuni le mardi 24 janvier 2023 à dix-huit heures en séance ordinaire à la Salle de Réunion en Mairie, sous la présidence de Madame MARCADE Arlette, Vice-Président du CCAS, suppléant l'absence de Monsieur BEAUCHEF Frédéric, Président du CCAS.

**Présents :**

Madame MARCADE Arlette, Monsieur ETIENNE Jean-Michel, Madame DELORME Sylvie, Madame LEGER Madeleine, Madame CHAUVIN Valérie, Monsieur PAUMIER Régis, Madame DESLAIS Odile, Madame BIDAULT-LHOUSSENE Viviane, Monsieur CHICOINE Philippe, Monsieur CORBIN Michel, Monsieur MORIN Dominique .

**Procuration :** de Madame LUSSON Sylvie à Madame LEGER Madeleine,

**Absents et excusés :**

Monsieur BEAUCHEF Frédéric, Monsieur TISON Jean, Monsieur PERRONIS Romain.

Secrétaire de séance :

Approbation du PV du 06 décembre 2022 :

- Le PV du CA du 06 décembre 2022 a été approuvé par les membres du Conseil d'Administration.

### 1. Délibération n° 2023/01 - Demande d'Aide Sociale – Facture d'Électricité

Le CCAS présente le dossier de demande d'aide sociale, concernant Madame T. demeurant à Mamers.

Madame a reçu une facture d'électricité d'un montant de 2887,45 € qu'elle n'as pu honorer par elle-même.

Madame T. à bénéficié d'une aide FSL d'un montant de 300€.

Après avoir Entendu l'exposé du secrétaire de séance,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

Les membres du Conseil d'Administration accordent une aide financière du CCAS **d'un montant de 150 €**. Cette somme sera versée directement au fournisseur d'Electricité « ENGIE ».

---

## 2. Délibération n° 2023/02 - Demande d'accès panier solidaire

Le CCAS a été destinataire d'une demande d'accès à l'Épicerie sociale, concernant Madame C. demeurant à.

Madame C. à actuellement une facture de réparation de son véhicule importante, elle règle la somme de 250€ tous les mois jusqu'au mois d'avril 2023, cela impacte son budget nourriture. Elle souhaiterait bénéficier de l'Épicerie Sociale, son reste à vivre journalier est de 8,27€.

Après avoir Entendu l'exposé du secrétaire de séance,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

Les membres du Conseil d'Administration accordent un accès à l'Épicerie Sociale « Le Panier Solidaire » **pour une période de trois mois.**

## 3. Délibération n° 2023/03 - Demande d'accès panier solidaire

Le CCAS a été destinataire d'une demande d'accès à l'Épicerie sociale, concernant Madame C. demeurant à Mamers.

Madame C. est suivie par Madame RIPOCHE, assistante sociale, cette famille composée de 2 adultes et de 4 enfants, à actuellement des soucis budgétaire, suite à un arrêt maladie de Monsieur, leur budget total est très difficilement tenable pour le mois. Elle souhaiterait bénéficier de l'épicerie sociale.

Après avoir Entendu l'exposé du secrétaire de séance,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

Les membres du Conseil d'Administration accordent un accès à l'Épicerie Sociale « Le Panier Solidaire » pour une période de trois mois, et demande à ce que la famille soit revue par le CCAS.

## 4. Questions Diverses

Fin de la séance à 18h45.

La Vice-présidente du CCAS

  
Arlette MARCADE

